## BOUIRA

# Les radiés du service national par mesure disciplinaire demandent de l'indulgence

***Des dizaines de militaires faisant partie de la catégorie que le ministère de la Défense nationale qualifiait dans son dernier communiqué du 16 octobre dernier, «des militaires ayant été rayés par mesures disciplinaires», se sont réunis dimanche dernier devant l'esplanade du stade olympique de Bouira, pour décider des actions à entreprendre pour amener leur tutelle à revoir sa décision prise à leur encontre et qui consiste à leur privation du droit à une quelconque pension.***

Avant leur dispersion par les services de la police, les présents, des représentants issus de 17 wilayas du pays, ont tenu à remettre une requête à la presse et dans laquelle ils rappellent que, sans remettre en cause les décisions de leur tutelle, ni leur radiation, ils tiennent quand même à demander en quelque sorte l'indulgence du ministre de la Défense pour qu'il tienne compte de leurs sacrifices durant les années du terrorisme et leur participation active dans la lutte contre ce fléau.

Aussi, demandent-ils, une révision de la décision du ministère de la Défense afin qu'ils ouvrent enfin droit à une vie décente avec une pension militaire tant ils avaient, selon toujours cette requête, cotisé durant toute la durée de leur service, dans la caisse de la Sécurité sociale. En outre, ces radiés du service national demandent également les rappels concernant toutes les années passées où ils n'avaient perçu aucun sou. Pour rappel, le 16 octobre dernier, le ministère de la Défense nationale avait publié un communiqué dans lequel il faisait une mise au point concernant les demandes de pensions de plusieurs catégories ayant participé à la lutte antiterroriste, dont les GLD et les Patriotes ainsi que les anciens militaires radiés du corps de l'ANP par mesures disciplinaires. Dans ce communiqué, le MDN rappelle que «les militaires ayant été rayés des rangs de l'institution par mesure disciplinaire n'ouvrent pas droit à une pension, et ce, conformément au code des pensions militaires».

Dans ce même communiqué, le MDN rappelle qu'il reste attentif aux doléances de toutes ces catégories de citoyens ayant servi dans les rangs de l'Armée nationale populaire, tout comme les volontaires ayant participé aux opérations de lutte contre le terrorisme.

Vraisemblablement, les militaires radiés de l'ANP ont saisi ce dernier paragraphe du communiqué du MDN pour demander auprès de leur institution militaire dans laquelle ils ont servi des années durant, une certaine indulgence.

**Y. Y.**

## M'SILA

# Le wali s'enquiert de l'état de Beni Ilmane

Suite au tremblement de terre qui a ébranlé la commune de Beni Ilmane, située à 50 km au nord-ouest du chef-lieu, dans la nuit de samedi à dimanche (5-6 novembre), d'une magnitude de 4,7 sur l'échelle de Richter selon le Craag, le wali de M'sila M. El Hadj Mokdad a effectué, le dimanche matin, une visite pour s'enquérir de l'état des lieux et de ses habitants qui se sont entretenus avec le premier responsable de l'exécutif, en le rassurant notamment de l'impact de cette secousse sur la population prise de panique, sans le moindre dégât à déplorer ni humain ni matériel.

Il est à rappeler que la ville de Beni Ilmane a connu un fort séisme le 10 mai de l'an 2010 d'une magnitude de 5,1 sur l'échelle de Richter qui a fait à l'époque trois morts et la destruction de plusieurs habitations.

A signaler que l'hôtel de ville de cette commune a connu ce jour-là l'installation d'un nouveau P/APC après un blocage qui a perduré au sein de cette assemblée, causant un retard flagrant dans le lancement des projets et le développement de la région. Il s'agit de M. Zekri Hocine en remplacement de M. Ali Djaâdjaâ, élu à l'unanimité des membres de l'APC au nombre de 13.

**A. Laïdi**

## EL TARF

# Le P/APW s'implique dans le conflit de la Chambre d'agriculture

***L'incursion des péripéties du conflit opposant plusieurs ailes du FLN pour s'emparer des rênes de la Chambre d'agriculture lors de la première journée de la 3e session ordinaire de l'APW consacrée au dossier volumineux de l'investissement a été appréciée différemment par les élus et les membres de l'exécutif.***

Et pour cause, lors de son intervention, le P/APW a pris position ouvertement et sans ménagements avec le président sortant de la Chambre et par ailleurs, vice-président de l'APW, en accusant ouvertement le directeur des services agricoles (DSA) de partialité et d'avoir poussé implicitement le secrétaire général de ladite Chambre à déposer une plainte à l'encontre dudit président sortant.

En effet, les élections qui ont été reportées pour une date ultérieure ont connu des altercations physiques et verbales entre les différents prétendants au bureau de la Chambre avec en filigrane la préparation des prochaines échéances électorales. Il est à signaler que l'intervention du P/APW a jeté un froid glacial et une gêne indescriptible dans l'hémicycle de la grande salle de réunion de la wilaya. Cet antre des doléances des citoyens s'est transformé en une grande place de pugilat politique et d'intérêts terre à terre.

Prenant à son tour la parole, le wali a ignoré superbement les remontrances du P/APW à l'adresse d'un des membres de son exécutif et s'est contenté de dresser un tableau idyllique de ses réalisations durant ses trois années à la tête de la wilaya. Il dira en substance que «depuis ma venue, j'ai renoué avec les inaugurations de différents projets et particulièrement, lors de chaque célébration de journée historique à l'image du 1er Novembre 54. J'ai visité en 2014 les communes frontalières et j'ai, dernièrement, repris la même démarche en inspectant les communes de Bougous, Hammam Béni Salah, Oued Zitoune et Chihani. De fait, nous avons touché 22 mechtas. Nous avons avancé dans ce qui a trait à l'amélioration du service public à travers l'ensemble des communes.

Pour l'investissement, nous pouvons nous prévaloir avec enthousiasme d'être aux premières loges au niveau national à cause de la transparence, de la célérité, de l'accueil et de la qualité du travail fourni en direction des investisseurs qui nous ont sollicités et qui viennent de toutes les wilayas. Nous allons proposer des solutions lors du prochain conclave du gouvernement avec les walis pour régler le problème difficile des aménagements des ZAC et des ZI. Beaucoup de permis de construire pour les ZAC, datant de plus d'une décennie ont été réglés, dernièrement».

Et il ajoutera que «au mois de juin 2017, nous organiserons les assises du secteur de l'éducation pour mieux prendre en charge ses problématiques et ses contraintes. Aussi, préparons-nous une très grande réunion sur l'hygiène impliquant la société civile, les imams et les différents autres acteurs importants».

Pour rappel, cette session, qui se déroulera durant deux jours, les 7 et 8 de ce mois, traitera également de la rentrée scolaire, universitaire et de la formation professionnelle et l'état d'application de la loi 08/15 dont les délais ont expiré.

**Daoud Allam**

## PROLONGATION DES DÉLAIS DE PAIEMENT DES COTISATIONS IMPAYÉES

# La Cnas sensibilise les employeurs à Tiaret

***La prolongation des délais de paiement des cotisations impayées par les employeurs vis-à-vis de la Cnas a fait l'objet dimanche à l'Odej de Tiaret d'une rencontre de vulgarisation à laquelle ont pris part des opérateurs économiques, des chefs d'entreprises et des responsables des différents organismes comme la Casnos, la Cnac, la CNR et l'Inspection du travail.***

Intervenant en préambule, le directeur de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés de Tiaret devait lancer un appel à l'ensemble des employeurs désirant souscrire un échéancier de payement en vue de s'acquitter de leurs cotisations non honorées pour se rapprocher du service de recouvrement de la Cnas, ce qui leur permettra, dira-t-il, de bénéficier à terme de l'annulation des majorations et pénalités de retard.

Le même intervenant a tenu à préciser dans ce sens qu'en vertu de l'article 57 de la Loi de finances complémentaire 2015, les délais liés à ces dispositions dites de facilitation sont valables jusqu'au 31 décembre 2016. C'est un dispositif incitant tout employeur de se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation de la Sécurité sociale, souligne-t-il en substance.

Aussi, la rencontre qui a été marquée par de riches débats a été saisie par les organisateurs pour animer des communications sur la télédéclaration et le e-payement, un outil technologique mis à la disposition des employeurs pour régler leurs cotisations à distance. Les participants à cette journée se sont aussi imprégnés des avantages proposés par la Cnas dans l'encouragement et la promotion de l'emploi non sans bifurquer évidemment sur les difficultés rencontrées, en termes de recouvrement, induites faut-il le souligner par les départs massifs à la retraite.

A noter que cette journée a trouvé des échos favorables auprès des participants, plus particulièrement les employeurs qui se sont montrés soulagés par l'extension salutaire des délais liés à la régularisation de leurs créances envers la Cnas.

**Mourad Benameur**